

RICHEL SERRES DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 2.014.000 Euros
Siège social : Quartier de la Gare - 13810 EYGALIERES
R.C.S. TARASCON 950 012 245

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2011

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2011

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos dispositions statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} Avril 2010 et clos le 31 Mars 2011 et vous rendre compte de l'exécution de notre mandat au cours dudit exercice.

Nos Commissaires aux Comptes vous rendront compte de leur mission au cours de l'assemblée générale.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

1 - INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1.- Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

Notre société a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2011, un chiffre d'affaires H.T. s'élevant à 65.954.742 Euros, en forte augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent (51.538.085 Euros).

Ce chiffre d'affaires est réalisé :

- pour 70,83 % à l'exportation,
- pour 29,17 % en France.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 64.783.064 Euros contre 49.385.970 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de l'ordre de 31 %.

Le résultat d'exploitation est positif de 3.236.724 Euros, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (+ 2,15 %).

Le résultat financier est positif de 1.761.602 Euros, en forte progression par rapport à celui de l'exercice précédent (858.165 Euros) du fait de la distribution de dividendes émanant de notre filiale Marchegay.

Le résultat courant avant impôt sur les sociétés est positif de 4.998.326 Euros (+ 33 % par rapport à l'exercice précédent).

Le résultat exceptionnel est positif de 51.968 Euros.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 196.389 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, **le résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2011 se solde par un bénéfice net comptable de 4.283.298 Euros.**

Nous vous donnerons toutes explications que vous jugerez utiles sur les comptes sociaux au cours de l'assemblée générale.

1.2. - Evénements d'importance significative intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement d'importance significative n'est intervenu, depuis la clôture de l'exercice social, objet du présent rapport.

1.3. - Evolution prévisible de la société - Perspectives d'avenir.

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a renoué avec un rythme de croissance soutenu de son activité, en France et à l'export.

L'activité du début de l'exercice 2011-2012 est satisfaisante. Néanmoins, compte tenu de la part croissante des gros projets équipés dans le chiffre d'affaires, qui entraîne une variabilité accrue de l'activité en fonction des calendriers de conclusion, il convient de rester prudent dans les projections pour l'année en cours.

Les conditions d'accès de nos clients au financement demeurent difficiles sur certains pays, générant une incertitude sur la réalisation de plusieurs gros projets. A ceci s'ajoute la volatilité des prix des matières premières et de la parité Euro/Dollar, qui sont autant de paramètres pouvant impacter notre activité et nos résultats.

A ce stade de notre développement, la consolidation de nos parts de marchés face à une concurrence internationale agressive apparaît comme un enjeu majeur des prochaines années.

Ce contexte nous amène aujourd'hui à nous concentrer sur le cœur de métier du Groupe, et à envisager de céder le contrôle majoritaire de notre filiale Marchegay, qui est devenue en quelques années un acteur majeur du secteur des « énergies renouvelables », s'éloignant par là même du champ d'intervention traditionnel du Groupe Richel.

Des audits approfondis ont été engagés pour confirmer la faisabilité de cette opération, et préciser ses modalités de mise en œuvre. Le résultat de cette opération sera connu et communiqué dans les prochaines semaines, et en tout état de cause avant la fin de l'été.

1.4.- Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation des comptes.

Aucune modification de présentation ou d'évaluation des comptes n'a été adoptée pour l'établissement du bilan de l'exercice clos le 31 Mars 2011.

1.5.- Activité en matière de recherche et de développement.

Notre société n'a activé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

1.6.- Filiales et sociétés contrôlées.

Notre société détenait, au 31 Mars 2011, de manière directe :

- 99,99 % de la société MARCHEGAY,
- 100 % de la société DIMAC,
- 100 % de la société L.L.C. RICHEL USA,
- 51,05 % de la société DIVATEC,
- 100 % de la société INVERNADEROS DE FRANCIA,
- 15% de la société ASRI

L'activité et les résultats de ces sociétés vous seront relatés dans le cadre du rapport spécifique sur la gestion du groupe consolidé formé par notre société et ses filiales, prescrit par les dispositions de l'article L-233-26 du Code de Commerce.

1.7.- Analyse sur l'évolution de la société au regard de l'endettement (article L-225-100 alinéa 2 du Code de Commerce).

L'endettement financier, hors incidence des comptes inter-sociétés et après prise en compte des remboursements intervenus sur l'exercice, s'établit à 6,2 M€ (contre 6,9 M€ l'année précédente).

La société n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur l'exercice pour financer ses investissements.

1.8.- Analyse sur la gestion des risques (article L-225-100 alinéas 4 et 6 du Code de Commerce).

1.8.1. - Niveau de dépendance

Il n'y a pas de dépendance importante vis à vis d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de l'entreprise.

La Société mène une recherche constante de fiabilisation de ses sources d'approvisionnement avec mise en place de double source si nécessaire.

1.8.2. - Règles relatives à la qualité des produits (hygiène, respect des normes européennes et nationales, certification...)

Nos produits sont conformes aux normes européennes NF EN 13031-1.

1.8.3. - Les règles de maintenance des équipements industriels

L'ensemble de notre parc machine est assuré valeur à neuf.

Un service de maintenance composé de deux salariés entretient nos machines et fait appel à des prestataires extérieurs pour la maintenance et l'entretien " lourd " ou spécifique.

Une part importante du parc machines est sous contrat annuel de maintenance.

1.8.4. - Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Nous n'utilisons dans notre activité aucun produit nocif, ni aucune machine présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

1.8.5. - Règles déontologiques (achat de produits dans des pays en voie de développement)

Non applicable à l'entreprise.

1.8.6. - Risques liés aux variations des cours des monnaies étrangères

Les opérations en USD sont couvertes contre le risque de change soit par la mise en place de l'assurance « Négociation » de la Coface, soit par l'achat ou la vente à terme de devises.

1.8.7.- Les autres dispositifs de contrôle des risques

■ *Assurances*

L'entreprise dispose de contrats d'assurances, dont les principaux sont communs avec les filiales, qui la couvre contre l'ensemble des risques assurables (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité professionnelle, garantie construction, responsabilité des Dirigeants, accidents de travail graves, flotte auto, assurances marchandises transportées,...).

Ces contrats font l'objet de déclarations annuelles qui régularisent la couverture de l'entreprise (principalement chiffre d'affaires et masse salariale).

Les immobilisations sont assurées pour leur valeur à neuf suite à leur évaluation par un cabinet d'expertise reconnu par nos assureurs.

L'entreprise dispose également d'un contrat destiné à couvrir les indemnités de fin de carrière des salariés.

- Document unique d'analyse des risques

Le document a été mis en place en 2002 par le CHSCT. Chaque année il évolue conformément à la Loi, en fonction de l'évolution du parc machines et de l'analyse des accidents survenus.

Différents tableaux d'analyse des risques ont été mis en place permettant un suivi régulier des risques potentiels selon les postes de travail.

1.9.- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

1.10.- Informations relatives aux délais de paiement.

Les informations relatives aux délais de paiement prescrites par les dispositions de l'article L-441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce figurent sur l'état annexé au présent rapport de gestion.

2 - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1. - Renseignements relatifs à la répartition du capital social.

2.1.1. - Informations générales (article L-233-13 du Code de Commerce)

Nous vous informons qu'au 31 Mars 2011, la société FINANCIERE RICHEL détenait plus des deux tiers du capital social de notre société.

2.1.2. - Informations spécifiques aux actions détenues par les salariés (article L-225-102 du Code de Commerce)

Nous vous informons que les actionnaires salariés de la société détenaient au 31 Mars 2011 une fraction du capital de l'ordre de 0,3%.

2.1.3. - Informations relatives à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions (article L-225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que, suivant décision en date du 30 Juillet 2010, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L-225-208 et L-225-209-1 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration a mis en œuvre ce programme au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2011.

En application des dispositions de l'article L-225-211 alinéa 2 dudit Code, vous trouverez, ci-après, les informations y afférant :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :

91.830 actions représentant 1,824 % du capital social

- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :

68.947 actions représentant 1,369 % du capital social

- Cours moyen des ventes et des achats :

* Achat : 7,047 € par action

* Vente : 7,099 € par action

- Montant des frais de négociation :

* Achats : 0,021 € par action

* Ventes : 0,021 € par action

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 Mars 2011 :

61.281 actions représentant 1,217 % du capital social

- Valeur de ces actions (coût d'achat) :

402.702 Euros

- Valeur nominale de ces actions :

24.512 Euros

Les actions ainsi acquises sont utilisées aux fins autorisées par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juillet 2010 précitée.

2.2. - Attribution gratuite d'actions (articles L-225-197-1 à L-225-197-3 du Code de Commerce)

Votre Conseil d'Administration a établi le rapport spécial prescrit par l'article L-225-197-4 du Code de Commerce sur les opérations d'attribution d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2011.

Il vous sera donné lecture de ce rapport au cours de l'assemblée générale.

2.3. - Mandats venant à expiration.

2.3.1. - Membres du Conseil d'Administration :

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'expire.

Cependant, nous vous informons qu'en l'état d'un nombre d'administrateurs âgés de plus de 75 ans (Messieurs Marcel LAPORTE et Patrice RENAUD) devenu supérieur au tiers des administrateurs en fonction (soit 2 personnes sur 5 au total), votre Conseil d'Administration a constaté, lors de sa réunion du 30 Mai 2011, qu'en application des dispositions légales et statutaires, le mandat de l'administrateur le plus âgé (Monsieur Marcel LAPORTE) avait pris fin d'office.

Votre Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de quatre personnes, Messieurs Christian RICHEL, Jean Marc RICHEL, Benjamin RICHEL et Patrice RENAUD.

Enfin, nous vous proposons de nommer aux fonctions d'Administrateur de la société, Monsieur Antoine LEPILLEUR, de nationalité française, né le 12 Avril 1977 à GRUCHET LE VALASSE (76), demeurant 33, rue de la Tuilerie – Seugey à GROSSOEUVRE (27220) et ce, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2017.

2.3.2. - Commissaires aux Comptes :

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'expire.

2.4. - Conventions réglementées.

Nous vous demandons, conformément à l'article L-225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce, renouvelées ou conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui en ont été dûment informés.

Toutes explications supplémentaires que vous jugerez utiles sur lesdites conventions vous seront données au cours de l'assemblée générale.

2.5. - Informations sur les charges non fiscalement déductibles (article 39-4 du C.G.I.).

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2011, des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles constituant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 13.826 Euros.

Nous vous demandons d'approuver lesdites charges.

2.6. - Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du C.G.I.).

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes par action distribués par la société au titre des trois exercices précédents et éligibles, en ce qui concerne les personnes physiques, à l'abattement de 40 % ont été les suivants :

2008	0,26 Euro
2009	0,26 Euro
2010	0,32 Euro

2.7. - Prises de participation significatives et prises de contrôle.

Notre société n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2011, à aucune prise de participation ou de contrôle.

2.8. - Informations relatives aux mandataires sociaux (article L-225-102-1 du Code de Commerce).

La liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux de notre société figure sur l'état annexé au présent rapport.

2.9. - Jetons de présence.

Nous vous proposons d'approuver le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, soit la somme de QUINZE MILLE (15.000) Euros.

3 - PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice net comptable de 4.283.298 Euros.**

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter ce bénéfice de la manière suivante :

* **1.611.200 Euros à titre de dividendes aux actionnaires,**

* **2.672.098 Euros au poste "autres réserves".**

Le dividende par action s'élèverait à 0,32 Euro. Il serait mis en paiement dans les délais légaux.

Enfin, vous voudrez bien approuver, en tant que de besoin, l'affectation en report à nouveau des sommes correspondant à la fraction de dividendes attachés aux actions propres de la société.

4 - RESOLUTION - QUITUS

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent aux propositions ci-dessus, étant précisé qu'aux termes de la seconde de ses résolutions, vous êtes appelés à approuver les termes du rapport spécial des Commissaire aux Comptes et les opérations qui y sont rappelées.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées et donner quitus aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée générale et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration
Mr Christian RICHEL

ANNEXE 1 - ETAT RELATIF AUX MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

*** Monsieur Christian RICHEL**

- Président de la SAS FINANCIERE RICHEL
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SA MARCHEGAY
- Gérant de la SARL PROVENCE 99
- Président de la SAS DIMAC

*** Monsieur Jean Marc RICHEL**

- Directeur Général de la SAS FINANCIERE RICHEL
- Administrateur de la SA MARCHEGAY

*** Monsieur Benjamin RICHEL**

Néant

*** Monsieur Patrice RENAUD**

- Gérant de l'EURL PATRICE RENAUD
- Gérant de l'EARL PATRICE RENAUD